

186^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL Mercredi 24 mars 2021 Par vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence, par zoom, de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

Mme Anne-Sylvie Sprenger, Protestinfo

M. David Sanchez, RTN

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et Nicolas Blanc (présents par zoom)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (excusée)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (présent par zoom)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Mme Isabelle Hervé, candidate à l'agrégation pastorale (présente par zoom)

M. Stéphane Hervé, candidat à l'agrégation pastorale (présent par zoom)

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 39 députés et suppléants sont présents.

Ordre du jour

14h00 Ouverture de la session

- 0. Validation exceptionnelle d'un scrutateur par députation pour cette séance du Synode en vidéoconférence**
- 1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants**
- 2. Élection à la présidence du Conseil synodal**
- 3. Élections complémentaires : Synode missionnaire (2 suppléants)**

4. **Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation**
5. **Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2021**
6. **Rapport n°2 du Conseil synodal : Processus EREN2023**
7. **Rapport n°5 du Conseil synodal : Conditions d'emploi des membres du Conseil synodal**
8. **Rapport n°3 du Conseil synodal : Processus EREN2023 Premières mesures : Tableau des postes et Plateforme recherche et développement**
9. **Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**
10. **Questions des députés et réponses du Conseil synodal**

18h00 Fin de la session

Ouverture de la session

À 14h00 **la présidente** ouvre la 186^e session du Synode.

La présidente rappelle que cette session est particulière de par sa date (24 mars au lieu du 2 décembre) et de par sa tenue en vidéoconférence. Elle salue également les membres du Bureau du Synode qui siègent avec leur députation respective, sauf Laurent Widmer qui est à ses côtés.

Les conditions de ce synode sont exceptionnelles, c'est un apprentissage pour chacun d'entre nous et une découverte pour beaucoup. Le moyen technique de la vidéoconférence exige de nous encore plus de rigueur.

Je remercie tous ceux qui dans les paroisses se sont donné les moyens et nous donne les moyens de vivre cette 186^{ème} session du Synode en vidéoconférence.

Le Bureau du Synode s'est penché sur la possibilité de mener les débats au mieux en fonction des contraintes techniques mais en respectant notre règlement. Vous avez reçu le protocole que votre Bureau a élaboré. Je me permets ici de rappeler les grandes lignes du fonctionnement de cette session en vidéoconférence.

N'ont droit à la parole que les députés élus, les personnes qui suivent les débats ne peuvent pas intervenir, ni à l'oral ni dans le cadre du chat (discussion écrite)

Les députations de chaque paroisse sont rassemblées dans un lieu – nous avons demandé à chaque paroisse d'assurer la présence d'un responsable technique – qui a reçu la semaine passée un rendez-vous pour permettre le bon déroulement des prises de parole et de la retransmission de ce synode dans chaque députation.

C'est par l'intermédiaire du chat, qui correspond à « discussion », que les personnes en charge de la technique demandent la parole pour les députés en précisant le nom du député qui demande la parole, le député prenant la parole comme de coutume nous précise si c'est au nom de la paroisse ou en son nom propre qu'il s'exprime.

C'est aussi par le chat que nous sont retransmis les nombres de vote pour chaque point.

Nous avons également demandé à chaque paroisse de nommer dans sa députation un scrutateur qui compte les votes à chaque fois que nous voterons à main levée pendant ce synode, les scrutateurs sont des députés élus.

Pour la partie élection : Le scrutateur de chaque paroisse va récolter les bulletins de vote et les mettre sous plis, puis envoyer ce pli par courrier postal au secrétariat de l'EREN au plus tard demain jeudi de façon à ce que le dépouillement puisse avoir lieu par deux personnes du secrétariat général lundi 29 mars. Les membres du Bureau ici présent déposeront leurs bulletins de vote directement au secrétariat.

Pour la motion des Hautes Joux, je me dois de demander s'il y a cinq députés en plus du motionnaire qui soutiennent cette motion ? Je n'ai pas reçu les noms des six députés soutenant la motion, au vu des circonstances je crois qu'un peu de souplesse s'impose, mais je dois vérifier que six députés soutiennent cette motion.

Pour ce qui est de la prise de parole pour le débat d'entrée en matière, et ce pour garantir une certaine fluidité, je donnerai la parole aux paroisses selon la liste alphabétique. Afin que cela ne soit pas toujours la même paroisse qui passe en dernier, je sauterai à chaque début de tour un nom afin de suivre la liste alphabétique.

Pour le second débat qui porte sur les résolutions et amendements les responsables techniques demanderont la parole par l'intermédiaire du chat.

Il va de soi que chaque rapport est présenté par un membre du Conseil synodal, ou de la commission en charge du rapport pour les consécration et agrégation, puis ensuite s'ouvre le débat d'entrée en matière et/ou les votes.

Pour les débats et questions, le Bureau suivra l'ordre des demandes de prise de parole, en respectant l'article 72 du règlement général, mais selon l'ordre d'arrivée des demandes dans le chat, c'est-à-dire les discussions par écrit.

Tous les députés ont reçu par voie de poste et par courriel le « protocole pour Synode par vidéoconférence ».

Est-ce que vous avez des questions sur les procédures proposées ?

Est-ce que cette façon de procéder est combattue ?

M. Frédéric Jakob, député ministre de la paroisse de la BARC, prie pour le déroulement du Synode.

La présidente précise qu'avant d'entrer plus en avant je vous informe que nous ferons régulièrement des pauses afin que les locaux puissent être aérés, et j'imagine que les députés seront soulagés de pouvoir quitter les écrans des yeux quelques minutes.

Il me reste à vous informer que la présidente du Bureau du Synode a reçu le 30 janvier 2021 un courrier de Mme Alice Duport, annonçant qu'elle remet son mandat de conseillère synodale au 30 juin 2021. C'est donc aujourd'hui son avant dernier Synode de conseillère synodale parmi nous.

0. Validations exceptionnelle d'un scrutateur par députation pour cette séance du Synode en vidéoconférence

La présidente rappelle que pour ce Synode, le Bureau a demandé à chaque paroisse de désigner un scrutateur. Formellement, nous vous demandons de valider la nomination de ces scrutateurs et nous vous proposons de le faire à main levée :

Paroisse	scrutateur
La BARC	Frédéric Jakob
La Chaux-de-Fonds	Véronique Frutschi-Mascher
La Côte	Martine Schläppy
L'Entre-deux-Lacs	Max Boegli
Les Hautes Joux	Julien von Allmen
Le Joran	Christine Landry
Neuchâtel	Zachée Betche
Val-de-Ruz	Antoine Leuenberger
Val-de-Travers	Véronique Tschanz Anderegg

Y-a-t-il une opposition ? Les scrutateurs sont validés et peuvent soutenir le Bureau du Synode dans sa tâche de compter les voix. Merci à eux.

J'invite chaque scrutateur à nous dire combien de députés sont présents pour sa paroisse :

Paroisse	Nb de députés	scrutateur
La BARC	3	Frédéric Jakob
	NB Solange Platz est comptée dans la députation, tout en étant chez elle - elle transmet ses votes à Frédéric. Elle devra s'absenter en cours de séance	
La Chaux-de-Fonds	4 puis 5 avec Karin Phildius	Véronique Frutschi-Mascher
	NB Karin Phildius rejoint la députation en cours de synode	
La Côte	2 + Laurent Widmer au Fbg de l'Hôpital	Martine Schläppy
L'Entre-deux-Lacs	5 + 1 députée Montmirail	Max Boegli
Les Hautes Joux	5	Julien von Allmen
Le Joran	3 + 1 députée Grandchamp	Christine Landry
Neuchâtel	4	Zachée Betché
Val-de-Ruz	4 + Esther Berger au Fbg de l'Hôpital	Antoine Leuenberger
Val-de-Travers	4	Véronique Tschanz Anderegg

Total : 37 + Laurent + Esther = 39

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés : néant

b) Nouveaux suppléants : néant

La présidente rend attentif au fait que de nombreuses paroisses n'ont pas le nombre de députés requis, ni en laïque ni même en ministre. Nous devrions être 49 députés et seulement 41 ont pu être convoqués.

2. Élection à la présidence du Conseil synodal

Présentation du candidat par Esther Berger

Chers députés, depuis quelques mois vous savez que le pasteur Christian Miaz souhaite bénéficier d'une retraite anticipée. Le Bureau de votre Synode a donc mis le poste au concours. Comme vous le savez il n'y a qu'une candidature, cet état de fait n'est pas un choix délibéré du Bureau. Nous vous présentons le seul candidat éligible qui ait postulé.

Le pasteur Yves Bourquin a été entendu par votre Bureau lors d'un entretien mené avec la collaboration de Mme Christine Cand Barbezat, Responsable des ressources humaines de l'EREN, le 28 septembre 2020.

Le Bureau a écouté le pasteur Yves Bourquin sur son engagement dans cette fonction, sa vision de la fonction, de l'Église mais aussi par rapport à la dimension œcuménique et sociétale.

Après cet entretien, le Bureau a organisé la présentation du candidat, par un document papier et une soirée de présentation qui a eu lieu, par zoom, le 11 novembre 2020.

Aujourd'hui le Bureau du Synode vous présente le pasteur Yves Bourquin pour une élection à la fonction de Président du Conseil synodal avec la conviction partagée qu'il saura porter cette fonction, être adéquat aux défis qui attendent notre Église.

A titre personnelle je suis heureuse de vous présenter Yves Bourquin, qu'on ne vous présente plus d'ailleurs, vous l'avez vu à l'œuvre à la place que j'occupe, en tant que président du Synode il a su se montrer à l'écoute des avis des uns et des autres ; chercher et souvent trouver le chemin qui nous permette de sortir de l'ornière de discussion ardues.

Sa capacité d'écoute, son intelligence et sa connaissance de l'EREN, de son fonctionnement et son aisance dans les débats ont fait de lui un président de Synode efficace et un conseiller synodal attentif à la dimension synodale de notre Église.

Sa capacité de travail et sa connaissance de l'Église de la théologie, mais aussi de la société et de l'humain, me semble être des qualités requises pour le poste de président du Conseil synodal. Son amour de l'EREN fait qu'il n'hésite pas à se mouiller pour elle, Yves ne fuit pas les difficultés, il ne les nie pas non plus et il est prêt à aller de l'avant avec et pour l'EREN si nous l'élisons aujourd'hui à ce poste à responsabilité qu'est la présidence du Conseil synodal.

Vous avez reçu au mois d'octobre les cinq éclairages sur les défis actuels de l'EREN et il y a quelques jours son texte de présentation pour aujourd'hui.

Je laisse, maintenant, la parole au candidat Yves Bourquin puis nous aurons un temps de questions - réponses avant de passer au vote.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés,

Un grand merci à Esther pour cette présentation. Je me suis déjà beaucoup présenté, en novembre, dans le papillon et sur la biographie. Et puis finalement, chers députés, le choix est simple, soit c'est moi, soit il n'y a personne. J'en suis le premier désolé. Mais si vous pensez que je ne suis pas la bonne personne, eh bien il est de votre devoir de ne pas m'élire.

Je ne vais pas allonger inutilement cette prise de parole. J'ai juste trois choses à vous dire :

- J'aime notre Église et je m'engage à faire ce que je crois bon pour elle dans cette fonction de président du Conseil synodal. Je l'aime et je veux son bien.

- Seul je ne ferai rien. Je suis avec vous et j'ai besoin de votre confiance. Je veux qu'on soit tous ensemble dans cette aventure et je m'emploierai à nourrir et à souder notre collégialité, notre amitié et notre solidarité, que ce soit entre le Synode et le Conseil synodal, mais aussi entre tous les organes de l'Église, entre les paroisses, entre les services cantonaux, etc.

- Je crois fermement en Dieu bien sûr, mais, disons à échelle plus humaine, je crois en notre Église et aussi dans le processus EREN2023. Je crois qu'on peut vraiment faire quelque chose et que c'est le moment de changer la manière dont notre Église sert le canton de Neuchâtel et sert ses membres. Le but final d'EREN2023 est que globalement nous allions mieux et soyons plus relaxés et moins tendus. J'espère que j'arriverai à vous enthousiasmer, avec mes collègues du Conseil synodal, vers ce grand changement qui portera beaucoup de bons fruits, et pas seulement structurels, mais des fruits de collégialité.

Et maintenant, je suis surtout là pour répondre à vos éventuelles questions.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Après la campagne « urbi et orbi », décidée par le Bureau du Synode l'année dernière, pour la promotion du candidat à la présidence et qui a fortement mis en avant la personne du candidat, mais aussi son « programme », je me suis interrogé sur sa vision du travail en collège et sur la manière dont il va défendre ses idées tant dans l'Église cantonale que dans les paroisses.

Être conseiller synodal est une chose, présider le Conseil synodal en est une autre.

Quel est donc, cher Yves, ton style de direction ? Comment souhaites-tu travailler avec tes collègues conseillers synodaux, le Synode, les paroisses dans cette période de changements qui s'annoncent ardue ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Je suis une personne de lien, et comme vous le savez j'ai eu la chance énorme de présider le groupe évangélisation, qui est devenu groupe "Passons en mode évangélisation" et ce que j'ai aimé particulièrement dans ce groupe, qui avait aussi des séances et une tâche à accomplir comme seront toutes séances du Conseil synodal, ce que j'aime donc ce sont souvent des discussions en trois phases. La première posant les enjeux, la deuxième étant une séance de créativité et de brainstorming et la troisième menant à une vision commune qui peut être corrigée intervention après intervention par tous les membres du groupe. A la fin on arrive souvent à une décision très consensuelle et ce schéma est vérifiable dans énormément de contextes. Évidemment selon les contextes, il y a un peu plus de directivité ou un peu plus de consensualité mais le lien doit rester.

Concernant les paroisses, j'aimerais avoir la possibilité, avec les collègues du Conseil synodal, de les rencontrer, car c'est par la rencontre et l'échange qu'on se connaît et qu'on arrive à se comprendre. Souvent il y a des incompréhensions derrière les mots quand ils sont écrits, quand ils sont dans un rapport, mais finalement dès qu'on se parle et dès qu'on parle des valeurs qui nous animent, de l'amour et de ce qui fait qu'on s'engage dans l'Église, on laisse de côté nos mauvaises émotions pour en trouver de nouvelles qui sont bonnes, c'est-à-dire l'enthousiasme et la joie de servir ensemble et de se dire que finalement on n'est pas si différents malgré nos enthousiasmes et nos craintes.

Quel genre de leadership, je ne sais pas exactement, mais comme l'a dit Esther, j'aimerais être quelqu'un qui écoute, quelqu'un qui convainc et quelqu'un de passionné. Vous me connaissez et vous savez que quand j'ai une idée derrière la tête, je la dis de manière transparente.

La présidente procède à l'élection, comme il n'y a pas d'autres questions.

Elle invite les députés à voter et demande aux scrutateurs de récolter les bulletins de vote et de les mettre dans l'enveloppe afin de les expédier au plus tard demain pour que le secrétariat général puisse dépouiller le vote lundi.

39 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 38 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 21

Président	voix	élu
Monsieur Yves Bourquin , pasteur	36	oui

3. Élections complémentaires

a) **Synode missionnaire** (2 suppléants) : aucun

La présidente précise qu'il n'y a pas de candidat à l'élection complémentaire pour le Synode missionnaire, et que nous sommes à la recherche de deux députés suppléants, si vous avez des personnes à proposer, engagées dans les questions qui touchent le Synode missionnaire, approchez-vous d'un membre du Bureau ou donnez l'information à M. Adrien Bridel, conseiller synodal en charge de ce domaine.

4. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation

Mme Delphine Collaud, au nom de la Commission de consécration et d'agrégation

La Commission de consécration et d'agrégation a reçu un couple, dans la cinquantaine, marié, qui a deux grands enfants qui vont rester à Paris pour leurs études.

Ils ont envie de venir en Suisse, principalement parce qu'Isabelle a des origines neuchâteloises et aussi parce qu'ils ont envie de venir dans une Église plus petite.

Par un pur hasard, ils ont reçu le même texte biblique. Ils ne se sont pas concertés et ont fait tous les deux une très belle exégèse, avec une manière de traiter le texte très différente.

Ils sont très complémentaires.

La Commission de consécration et d'agrégation vous les recommande à l'unanimité pour l'agrégation pastorale.

Candidature de Mme Isabelle Hervé à l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois

Rapport de la Commission de consécration

Née le 16 février 1972, Isabelle Hervé est mariée et maman de deux enfants adolescent et adulte. Actuellement pasteure dans l'EPUDF à Champigny sur Marne (région parisienne), elle souhaite s'engager à l'EREN, Église qui l'intéresse par son attachement aux valeurs réformées. Elle a des origines neuchâteloises ce qui a également orienté son choix.

Mme Hervé a étudié la théologie à Paris. Son mémoire en dogmatique avait pour titre : *"Deux compréhensions du Notre Père : Martin Luther et Léonardo Boff"*.

Elle exerce son ministère dans la région parisienne depuis 20 ans ayant occupé différentes positions en parallèle. C'est ainsi, qu'à côté de son ministère en paroisse, elle enseigne le fait religieux dans un collège protestant depuis 15 ans. Elle a également pris en charge des missions régionales impliquant la collaboration avec d'autres ministres et laïcs.

Mme Hervé a présenté le texte d'Esaië 48, 17-20. Elle nous a surpris par une exégèse originale. Fondée sur sa formation historico-critique elle a immédiatement appliqué sa réflexion à la pratique. La présentation des enjeux du texte se sont dégagés d'un fourmillement d'idées racontées de manière vivante et passionnée. Elle a mis en avant la grâce et l'accueil de Dieu pour son peuple et nous a décrit comment ce texte pourrait être présenté à des jeunes et les encourager à réfléchir sur l'amour de Dieu.

Dans la discussion avec la candidate, la commission a relevé son honnêteté et la franchise. Elle a osé aborder des sujets difficiles ouvertement. Mme Hervé a également, dans le court temps imparti, fait preuve d'une grande capacité d'écoute et d'ouverture à l'autre. Son approche chaleureuse a répandu une atmosphère détendue dans l'entretien.

Elle a démontré une envie d'intégration dans une nouvelle Église et dans un nouveau pays, une ouverture à un nouveau contexte. La candidate est consciente de son besoin d'adaptation et du besoin de connaître notre Église de l'intérieur.

La commission souligne la complémentarité entre M. et Mme Hervé dans le ministère pastoral et ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'ils l'exercent dans la même paroisse.

A l'unanimité la Commission reconnaît Mme Isabelle Hervé comme digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

Le 9 mars 2021, pour la Commission de consécration, Christine Hahn

Candidature de M. Stéphane Hervé à l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois

Rapport de la Commission de consécration

Né le 21 avril 1970, Stéphane Hervé a grandi dans une famille protestante très pratiquante, avec une instruction religieuse solide mais un peu fondamentaliste qui l'a interrogé et incité à approfondir sa foi à l'institut protestant de théologie de Paris. Il se passionne là pour les cours d'apologétique et s'efforce de réconcilier foi et raison. Son mémoire de Master s'intitule : « Du symbole de Paul Tillich, d'après une lecture de ses œuvres de 1951- 1964 ».

Après un premier poste en paroisse, il rejoint l'aumônerie des aéroports, dans un travail œcuménique et interreligieux, travail qu'il poursuivra durant quelques années comme délégué régional de l'œcuménisme dans la région de l'Île de France.

Puis en 2016, il a repris une paroisse à nouveau à Paris.

Il est marié et père de deux enfants de 19 et 16 ans. Son épouse se présente à l'agrégation.

M. Hervé a également présenté le texte d'Ésaïe 48, 17-20. Une exégèse historico-critique assez classique, bien élaborée et structurée, une manière posée, claire et convaincante de parler de ce passage et des pistes homilétiques envisagées.

Il nous est apparu dans l'entretien qui a suivi qu'il est un homme qui recherche le dialogue, et l'unité et qui sait faire la part des choses. Un intellectuel ouvert, prêt à la rencontre. Les messages de recommandation sont très positifs, non seulement dans la finesse de ses analyses théologiques que dans l'accompagnement et l'animation de sa communauté paroissiale.

Nous avons eu l'impression que les deux candidats idéalisaient peut-être un peu la situation de notre Église neuchâteloise, rêvant d'une Église à taille humaine, se distinguant par son adaptabilité. Moyennant un travail d'acculturation, ils nous semblent prêts à s'investir et à relever avec nous les défis qui nous attendent ces prochaines années.

Différents et complémentaires, comme nous avons pu le découvrir, entre-autre dans leur analyse du même passage biblique, nous le verrions bien travailler dans la même paroisse que son épouse, comme ils semblent le souhaiter eux-mêmes.

A l'unanimité la Commission reconnaît M. Stéphane Hervé comme digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

Le 10 mars 2021, pour la Commission de consécration, Delphine Collaud

La présidente demande s'il y a des questions au sujet de la demande d'agrégation de Mme Isabelle Hervé et au sujet de la demande d'agrégation de M. Stéphane Hervé.

Elle prie donc les deux candidats de quitter la session zoom quelques instants, le temps pour les députés de délibérer et voter. Ils seront réinvités dans la session zoom dans quelques minutes.

Aucun député ne souhaitant prendre la parole, elle rappelle que la Commission de consécration et d'agrégation reconnaît Mme Isabelle Hervé comme digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

❖ Agrégation pastorale d'Isabelle Hervé : acceptée par 31 oui, 2 non et 4 abstentions

La Commission de consécration et d'agrégation reconnaît M. Stéphane Hervé comme digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

❖ Agrégation pastorale de Stéphane Hervé : acceptée par 32 oui, 3 non et 2 abstentions

La présidente les invite à réintégrer la session zoom, leur souhaite la bienvenue dans l'EREN et les applaudit, comme c'est la coutume lorsque les personnes agrégées reviennent dans la salle en présentiel.

Prière de reconnaissance par **M. Jacques-André Maire**

5. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2021

M. Jacques Péter, rapporteur

Mesdames et Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, Encore un budget déficitaire, déficitaire de plus de CHF 800'000.-. Un budget déficitaire de CHF 300 000.- de plus qu'en 2020, contrairement à l'introduction écrite où nous avons écrit 2019.

La question que chacun se pose, c'est : est-ce bien raisonnable ? La réponse du Conseil synodal est : oui, c'est raisonnable mais pour une seule raison, pour qu'ensemble nous puissions décider, avancer dans ce processus EREN2023. Nous allons devoir redéfinir notre mission, pas la mission mais la manière dont nous allons l'accomplir. Pour qu'on puisse encore être présent ces prochaines décennies au sein de la population neuchâteloise.

Mais ne nous leurrions pas, à l'issue de ce processus nous devons atteindre l'équilibre financier, en tenant compte de l'érosion et de la baisse du nombre de contribuables et en ayant le courage de redéfinir notre politique salariale.

Oui nous avons besoin de ce budget fortement déficitaire et nous pouvons nous le permettre de par nos réserves que nos prédécesseurs ont créées. Pour réussir ce processus, nous avons besoin de forces, de temps, de réflexions, d'actions et de maintenir notre politique de formation.

CHF 980'000.-, chiffre important, dans une période de covid, alors chacun va se demander ce que sera le résultat. Soyons clair, les estimations faites actuellement nous permettent de dire que nous devrions tenir le cap, puisque malheureusement s'il y a baisse d'argent, il y a aussi baisse de frais car des activités au niveau cantonal ne peuvent pas être faites. Nous avons également prévu une baisse de la contribution ecclésiastique d'environ CHF 250'000.-, plus importante que les autres années.

C'est un pari d'accepter ce budget tel qu'il est. C'est un pari sur trois ans, car nous sommes convaincus que nous pouvons nous permettre trois années de déficits conséquents pour permettre à l'Église d'avancer et d'être encore présente ces prochaines années. Merci de votre attention.

M. Johann Robert, Commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, cher-e-s ami-e-s,

La Commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2021 tel qu'il vous est présenté le 23 octobre 2020 en présence de M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances, M. Christophe Brügger, responsable de la comptabilité et M. Denis Jeanneret, secrétaire général.

Le budget 2021 ne présente pas de changements significatifs par rapport aux années antérieures : les charges sont relativement stables et la prévision sur l'évolution à la baisse de la contribution ecclésiastique continue dans le trend des années antérieures, ce qui engendre un déficit prévisible de CHF 300'000 supplémentaire, se montant à presque un million de francs. Reste encore à savoir quel sera l'impact financier provoqué par la pandémie de covid-19 à court, moyen et long termes, pour notre Église.

Le Conseil synodal a épuré aussi le budget des montants qui ne correspondent pas à des projets définis et qui étaient jusqu'à présent là « au cas où ». Les charges de personnel présentées correspondent aux postes prévus dans le tableau des postes, sans tenir compte d'éventuelles vacances.

Comme cela a déjà été indiqué à plusieurs reprises, des solutions faciles et indolores pour améliorer les finances de notre Église n'existent pas. La situation reste délicate. La pandémie de covid-19 n'a pas non plus favorisé la collaboration institutionnelle et la recherche de solutions. En revanche, cette crise peut aussi être vue comme une opportunité d'innovation, de recherche et d'essai de solutions nouvelles pour communiquer et transmettre le message de l'évangile.

Le Conseil synodal a pris l'option de ne pas modifier le tableau des postes jusqu'en 2024, mais de proposer au Synode d'utiliser une partie des postes à des travaux de « Recherche et Développement ». C'est une idée qui va dans le sens des constatations de la Commission synodale de rechercher de nouvelles voies, qui pourraient aussi, à terme, avoir un impact sur la motivation à financer les activités de l'Église.

Le patrimoine est encore suffisant pour cela. La politique immobilière doit cependant être clarifiée par le Conseil synodal pour garder la maîtrise de l'exercice et pour que le Synode soit conscient des enjeux et des conséquences des décisions prises.

La CEG remercie le Conseil synodal et l'administration pour l'établissement du budget. L'année 2021 est déjà bien entamée, la CEG recommande au Synode d'accepter le budget 2021, mais elle invite vivement le Synode à s'exprimer et se prononcer sur le fait de maintenir le tableau des postes tel quel jusqu'en 2024 et d'utiliser le patrimoine, par exemple en hypothéquant des immeubles, pour faire tourner temporairement le ménage courant.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la paroisse de la Côte trouve que le Budget 2021 est fait avec rigueur et remercie le Conseil synodal pour sa présentation claire. Nous pensons aussi que son souhait est pertinent de ne pas modifier le tableau des postes pour le moment et d'inclure le sujet dans une réflexion de fond de notre Église pour les années à venir. Nous sommes favorables à la résolution adoptant le budget.

Ceci étant dit, le Conseil synodal prévoit la nécessité de puiser dans les fonds propres pour supporter les déficits qui résulteront de ce choix. Nous pensons bien entendu que cette proposition a dû être élaborée sur une base de la situation actuelle et des projections futures qui montrent sa faisabilité. Et nous venons d'entendre le message du Conseil synodal à ce propos. Nous estimons pourtant qu'il est important que le Synode soit en pleine connaissance de ce qu'implique une telle décision. Les réserves de l'EREN sont-elles aptes à éponger les déficits des prochaines années ? Quel sera l'impact sur la santé financière de l'EREN ? Ce sont en effet deux choses différentes que de devoir puiser, pour ainsi dire, une partie des fonds propres pour mieux rebondir après, et de devoir frôler l'épuisement de nos réserves en pensant que cela ira mieux après. A ce sujet, nous proposerons une résolution supplémentaire.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

On a remarqué qu'entre les pages 4 & 5, un certain nombre de chiffres ne correspondaient pas. D'autre part, nous souhaiterions que le Conseil synodal travaille plus en collaboration avec la Commission synodale.

Mme Claire Humbert, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Madame la Présidente du Synode,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil synodal,

Mesdames et Messieurs les membres du Synode,

La paroisse de Neuchâtel acceptera le budget 2021 proposé lors de cette séance. Néanmoins, lors de sa dernière séance de préparation au Synode, l'examen du budget pour l'exercice 2021 a suscité une large réflexion au sein du Conseil de Paroisse de Neuchâtel.

Si les explications du Conseil synodal au sujet du déficit fortement déficitaire peuvent être comprises, notre Conseil souhaite néanmoins tirer la sonnette d'alarme en affirmant que notre Église ne pourra pas continuer ainsi durant plusieurs années : elle est déjà sur une pente fortement glissante.

Il s'agira de réfléchir impérativement aux conséquences de cette difficile période de pandémie Covid19 et de prévoir de compenser les probables diminutions des dons et autres recettes de la contribution ecclésiastique. D'autre part, nous sommes conscients du dévouement des personnes, et nous les en remercions très chaleureusement, tentant de rallier les protestants « démissionnaires de l'EREN ». Ce ne sera pourtant pas suffisant. Nous sommes convaincus que le Conseil synodal réfléchira aux conséquences d'une augmentation de ce déficit pour ces prochaines années. Une nouvelle méthode de recherche de fonds devra être impérativement envisagée pour tenter de combler cet abîme qui nous guette à court terme. Cela fait un certain temps déjà que nous nous inquiétons de cette spirale du déficit de l'EREN.

Cette intervention a pour seul but d'encourager le Conseil synodal et la Commission d'examen de la gestion dans leurs réflexions et de manifester son intérêt pour un avenir très difficile à vivre ces prochaines années. Soyons réaliste.

Mme Miriam Schneberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'avais imaginé demander un changement de l'ordre du jour pour parler du tableau des postes avant de voter le budget. On m'a dit qu'il est important, pour la bonne marche de l'institution, que le budget soit voté en premier, pour avoir le temps d'en parler. Cependant j'aimerais redire que le Synode est entièrement libre de décider ou non de la repourvue du tableau des postes, même si le vote du budget a déjà eu lieu.

La présidente rappelle que le Synode est toujours libre de ses délibérations.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Effectivement, c'est bien de donner quelques informations complémentaires.

Il est évident qu'en fonction des rapports présentés, s'il y a des impacts sur le budget, le budget sera réadapté. Loin de nous l'idée de dire que si le budget est accepté, tout ce qui va suivre devra être accepté. Le Synode reste maître.

Étant le représentant du Conseil synodal dans la Commission synodale, j'aimerais souligner l'excellent travail qu'a fait la Commission synodale et l'impact qu'elle a sur ce budget. Lorsque le Synode a voté pour la formation de la Commission synodale, il semblait que des économies étaient possibles et de manière relativement facile. La Commission synodale a fait un grand travail pour comprendre le fonctionnement de l'EREN et arriver à la conclusion que le problème n'est pas principalement financier mais est ailleurs. Ses conclusions ont fait partie du changement de projet EREN2023 en processus EREN2023.

Je n'ai pas très bien compris la différence des chiffres des pages 4 et 5, alors soit M. Julien von Allmen nous donne des chiffres précis, ou si ce n'est pas fondamental pour la décision, il peut nous communiquer par écrit ces différences.

Situation financière, covid, baisse de la contribution ecclésiastique, ce sont des soucis réels. Personne n'a choisi le covid mais la pandémie est là. Selon les chiffres, nous voyons que l'impact de la fidélité financière liée aux cultes et aux activités de paroisse est important. Aujourd'hui, au niveau cantonal, nous n'avons pas d'impact financier puisque les bordereaux de la contribution ecclésiastique étaient envoyés bien avant. Par contre l'impact financier dû au covid sera certainement en 2022 et 2023.

Néanmoins si on regarde la courbe sociologique des personnes qui soutiennent l'Église, ce sont majoritairement des personnes qui n'ont pas souffert financièrement du covid. Nous devons malgré tout être prudents et nous sommes soucieux de cette problématique financière.

Les événements nous donnent un certain souci, mais pas d'angoisse, puisque la fidélité financière des gens est là et bien là. Nous perdons CHF 150'000.- à 200'000.- de contributions par année mais nous continuons de recevoir quelques millions.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Réponse écrite dans le chat : voici les détails des chiffres

Dans les p. 3-5, plusieurs chiffres ne sont pas identiques par exemple les charges salariales

6'611'500.- CHF en p. 3, deviennent 6'696'500.- CHF en p. 4 ou les charges d'exploitation 8'380'000.- CHF en p. 4 deviennent 7'532'000.- CHF en p. 5.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

La présidente passe en revue le budget page par page.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P. 17, au point 6, il y a CHF 70'000.- pour Canal Alpha. Lors de la séance de préparation, le conseiller synodal Yves Bourquin nous a dit qu'il s'agissait de cultes télévisés. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les cultes télévisés ?

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Quand le budget a été fait, nous n'étions pas encore au courant que l'émission Passerelles sur Canal Alpha allait s'arrêter. Pendant la période covid, une partie du budget a été utilisée pour certains cultes télévisés. Pour l'instant cela reste dans le budget car nous avons un projet de continuation d'émission, sous une autre forme.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

P. 17, ligne 14, quelles sont les raisons de la baisse de fonds allouée à la recherche de fonds ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons l'obligation de revoir le fonctionnement du secrétariat général et des secteurs des responsables de service. Lors de l'élaboration du budget 2020, il était prévu qu'une collaboratrice, qui était au secrétariat général, travaille un peu plus sur la recherche de fonds, d'où cette augmentation mais si on compare avec le budget 2020 pour les postes du secrétariat général et des centres cantonaux, on avait les mêmes montants, mais dans la pratique nous sommes toujours à 0.4 postes, c'est-à-dire à CHF 48'000.-. En fait c'était juste un transfert de charge imaginé, en 2020, qui n'a pas été effectif.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P. 21, lors du Synode au mois d'août, on nous avait dit qu'il y aurait un fonds de rénovation des immeubles, car cela n'avait pas été fait et c'était à corriger. Cela n'apparaît pas ici, donc est-ce que le projet est encore en route, pas encore abouti, ou à quoi est-ce que cela en est ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Effectivement nous avons évoqué toute cette question de rénovation d'immeubles, de maintien de notre patrimoine. Mais au préalable, le Conseil synodal a décidé, à la fin de l'année, de faire une évaluation de la valeur vénale de l'ensemble de nos immeubles. À partir de là, nous pourrions clarifier la politique antérieure de nos immeubles, voire créer une nouvelle politique et bien évidemment, la grande question qui se pose et pour laquelle actuellement nous n'avons pas de réponse, est la suivante : est-ce qu'aujourd'hui l'argent qui est mis de côté pour nos immeubles nous permet de garder la valeur du patrimoine ou pas ? Nous sommes en cours d'analyse mais nous ne pouvons pas encore donner une réponse. La politique antérieure était de dire que le patrimoine doit permettre de salarier sept postes. Cette manière de faire était valable il y a quelques années, mais maintenant si on continue de salarier sept postes avec notre patrimoine, est-ce qu'il y a oui ou non une perte de la valeur de notre patrimoine. Nous avons mandaté un architecte pour cette analyse. Aujourd'hui nous n'avons pas encore créé de fonds de rénovation autre que la rénovation courante, dans l'attente de l'analyse qui est en cours.

Concernant la question des différences de chiffres des p. 3 à 5, je passe la parole à M. Christophe Brugger, responsable financier.

M. Christophe Brugger, responsable des finances

Pour cette question de différence entre les chiffres avec le graphique des salaires et les chiffres selon la compta financière, ils sont dû à des mandats pour des remplacements qui sont prévus dans le budget mais pas attribués spécifiquement à des personnes et à des supervisions qui apparaissent ici et faussent cette réconciliation-là. C'était le premier budget présenté sous forme financière, et ces chiffres sont arrivés aux mauvais endroits. Cela va être corrigé pour la prochaine fois.

Résolution 1

Le Synode accepte le Budget 2021.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée avec 1 abstention

Résolution 2 supplémentaire de la paroisse de la Côte

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter pour la session de décembre 2021 des projections financières jusqu'à l'exercice 2024, date prévue pour le réexamen des postes.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Cette résolution supplémentaire a pour objectif de tenir le Synode au courant de l'ampleur de l'effort que notre Église devra mettre en œuvre pour le maintien du tableau actuel des postes durant les années à venir. Je me permets de le répéter : ce sont en effet deux choses différentes que de devoir puiser, pour ainsi dire, une partie des fonds propres pour mieux rebondir après, et de devoir frôler l'épuisement de nos réserves en pensant que cela ira mieux après. La paroisse de la Côte souhaite ainsi que : « Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter pour la session de décembre 2021 des projections financières jusqu'à l'exercice 2024, date prévue pour le réexamen des postes. »

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal accepte cette résolution, mais il aimerait souligner qu'il s'agit donc d'une présentation d'une projection financière et il n'est pas prévu que le Synode valide ou ne valide pas cette projection financière.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je comprends bien le souci de vouloir cadrer la situation par rapport à un budget déficitaire sur les trois ans à venir, en tout cas. Simplement ne vaudrait-il pas mieux attendre de voir les effets de la situation covid avant d'entrer dans une projection ? A titre personnel, je proposerai d'attendre le printemps ou l'été 2022 au minimum, donc pour les Synodes de juin 2022 ou décembre 2022.

Amendement de Mme Christine Landry

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter pour la session de juin 2022 ou décembre 2022 des projections financières jusqu'à l'exercice 2024, date prévue pour le réexamen des postes.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal ne souhaite pas réagir par rapport à cette proposition.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Nous souhaitons garder notre proposition initiale car la préoccupation de notre paroisse concerne surtout l'effort financier qui sera utilisé dans les années à venir. D'autre part on a entendu tout à l'heure que l'effet covid ne sera pas immédiat, et donc il est possible qu'on puisse connaître déjà des éléments pour décembre 2021.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je pense qu'il faut plutôt garder la proposition initiale. Pour faire ce budget, forcément cette projection a dû être faite, on aimerait donc qu'on nous la montre et maintenant on a suffisamment de recul par rapport à 2020 et l'évolution pour pouvoir faire cette projection.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

La résolution, c'est mettre la pression sur le Conseil synodal. C'est mieux d'attendre.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Nous pensons aussi au stress et aux charges de travail du Conseil synodal, mais on vient d'entendre que le Conseil synodal fait sienne notre résolution, donc c'est qu'il juge que c'est utile de présenter cette projection financière. Alors pourquoi, si le Conseil synodal veut la présenter, on l'empêcherait ?

La présidente oppose la résolution 2 et l'amendement.

Résolution 2 : 23 oui, 6 non, 7 abstentions

Amendement : 7 oui

Résolution 2

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter pour la session de décembre 2021 des projections financières jusqu'à l'exercice 2024, date prévue pour le réexamen des postes.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 27 oui, 7 non et 3 abstentions

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il nous paraissait important de clarifier par rapport à la question du covid, nous n'avons en aucun cas dit que le covid n'aurait pas d'impact sur nos recettes. Ce que nous avons dit c'est que les personnes physiques qui soutiennent l'Église sont souvent des personnes plus âgées, qui n'ont pas subi de situation financière en lien avec la pandémie. La baisse donc liée à cette pandémie pourrait être moins importante mais en aucun cas nous n'avons dit qu'il n'y aurait pas de baisse en lien avec le covid.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°2 du Conseil synodal : Processus EREN2023

M. Christian Miaz, rapporteur

Madame la présidente, Mesdames les députées, Messieurs les députés, Cher.e.s ami.e.s en Christ

1. Introduction

Enfin nous y voilà. Si vous le décidez, ce sera le début de la mise en route de chantiers de travail sur la mutualisation d'activités et d'outils support.

- Septembre 2013, le Conseil synodal débute la réflexion sur EREN2023 avec un projet révision de la Constitution.
- En 2014, le Conseil synodal a estimé nécessaire d'aller plus loin qu'un simple toilettage de la Constitution.
- En juillet 2015, le projet EREN2023 était lancé par le Conseil synodal.
- En décembre 2015, le Conseil synodal présente le projet au Synode, mais il est reporté à la prochaine session.
- En mars 2016, le projet EREN2023 est adopté par le Synode.
- En décembre 2017, le Synode adoptait la vision concertée d'une Église joyeuse, dynamique et souple pour travailler la suite du processus EREN2023.
- En décembre 2018, le Synode adoptait les 12 principes constitutifs d'EREN2023.

Ainsi après une réflexion dans une perspective ecclésiologique, une recherche structurelle, et l'adoption des 12 principes, nous pourrions entamer une nouvelle étape qui touche à la pratique. Nous ne serons pas encore dans la mise en place, puisqu'il s'agit pour le Conseil synodal de présenter au Synode un rapport décisionnel d'une mutualisation avant sa mise en œuvre pratique.

Cette introduction au rapport sera un peu technique, car entre la rédaction du rapport en septembre 2020 et la présentation de cette après-midi, 24 mars 2021, le Conseil synodal a développé sa méthode de travail afin de répondre à la résolution 3 "le Synode décide de chaque mutualisation synodale sur présentation d'un rapport du Conseil synodal".

2. Pourquoi le passage du Projet EREN 2023 au Processus EREN2023

L'explication se trouve aux pages 11 à 28.

En une phrase, le pourquoi fondamental du processus est le suivant : que les organes de l'EREN puissent se centrer, avec les ressources à leur disposition, sur leur mission particulière, en étant déchargés le plus possible des tâches supports et ainsi libérer des espaces pour des projets.

3. Pour qui le Processus EREN2023

A qui est destiné le processus EREN 2023

3.1 pour l'EREN dans sa mission générale, telle qu'elle a été adoptée par le Synode avec les 12 principes rappelés aux pages 13 et 14.

3.2 pour les parties prenantes de cette mission, parties tant actrices que bénéficiaires.

Les parties prenantes sont de deux types :

- internes
 - les membres de l'EREN inscrits dans les fichiers paroissiaux
 - l'Assemblée générale
 - le Synode et le Conseil synodal
 - les assemblées de paroisse et les conseils paroissiaux
 - les groupes d'activités
 - l'administration
- externes
 - les Églises suisses à travers l'Église évangélique réformée de Suisse, et à travers cette dernière, les Églises d'Europe et le COE
 - les Églises romandes à travers la Conférence des Églises romandes et ses offices, Office protestant de formation, Office protestant des médias, Office protestant d'édition chrétienne
 - les œuvres d'entraide des Églises réformées : EPER, PPP et DM
 - les œuvres d'entraide neuchâteloises Terre Nouvelle, CSP
 - les autres Églises chrétiennes et communautés religieuses neuchâteloises
 - l'Etat de Neuchâtel, le Grand conseil, le Conseil d'Etat
 - les communes, conseils généraux et conseils communaux
 - les services de l'État et des communes
 - les institutions para-étatiques : les institutions sociales, les Hôpitaux, le CNP les prisons, l'asile
 - les EMS
 - les groupes d'engagements divers

4. Comment procéder aux mutualisations au niveau du Synode ?

Trois étapes ont été déterminées par le Conseil synodal

4.1 un rapport préliminaire est présenté par le Conseil synodal. Ce rapport expose le pourquoi et le pour-qui de la mutualisation de l'activité ou de la tâche support.

Le Synode dit oui ou non. Si c'est oui

4.2 le Conseil synodal constitue un groupe de travail.

Le Conseil synodal définit le mandat et la composition du groupe.

Le mandat reprend le pour-quoi et le pour-qui et demande au groupe de proposer le comment ou les comment possibles.

La composition du groupe doit être représentative des parties prenantes de l'activité ou de la tâche support.

Le groupe vérifie le pour-quoi et le pour-qui et élabore une proposition ou plusieurs propositions du comment au Conseil synodal.

Le ou les comment pourraient amener à changer le pour-quoi et le pour-qui.

4.3 Après avoir étudié et amendé si nécessaire le rapport du groupe de travail, le Conseil synodal rédige son rapport de mutualisation au Synode. Le Conseil synodal présentera les propositions du groupe de travail s'il venait à s'en éloigner.

Le Synode vote la mutualisation (pour-quoi, pour-qui, comment) et ses changements réglementaires.

Les changements constitutionnels ne se feront qu'à la fin du processus, vers 2025.

5. Conclusion

L'avantage de ce Processus pour le Synode est double.

Il est dynamique, car en revisitant l'activité ou la tâche support, il lui confirme ou/et lui ouvre de nouvelles manières de faire.

Il est souple car il n'est pas un bloc monolithique, mais il se développe de manière multiforme et selon le rythme nécessaire à une mutualisation d'activités si différentes les unes des autres.

Le Conseil synodal a déjà défini plusieurs champs d'activités et de tâches supports qui pourraient être présentées au Synode pour des mutualisations (par exemple : les champs de mutualisation d'activité : des projets nouveaux avec la plateforme recherche et développement, les Services funèbres, le catéchisme et pour les outils supports : la gestion immobilière cantonale et paroissiale, la gestion du secrétariat général et des secrétariats paroissiaux, la gestion des finances cantonale et paroissiales, la gestion web des sites EREN, la gestion du système informatique de l'EREN).

Mais le Conseil synodal n'est pas le seul acteur à pouvoir présenter des propositions de mutualisation au Synode.

Les paroisses, à travers leurs député.e.s peuvent le faire par une motion définissant le pour-quoi et le pour-qui de la mutualisation. Si le Synode accepte la motion, le Conseil synodal constituera un groupe de travail qui lui présentera un rapport sur le comment de la mutualisation, puis le Conseil synodal présentera un rapport au Synode.

Des paroissien.ne.s peuvent faire de même en proposant des mutualisations à leur Conseil de paroisse.

Des membres de l'Église, venant de groupes cantonaux ou paroissiaux, peuvent faire de même en proposant des mutualisations au Conseil synodal.

Comme vous le voyez ce processus respecte la souplesse et le dynamisme.

Reste la joie. J'espère qu'elle jaillira des personnes proposant le pour-quoi et le pour-qui de la mutualisation, se transmettra aux membres du groupe de travail, aux député.e.s du Synode et enfin aux actrices, acteurs et destinataires de la mutualisation.

L'essentiel reste ce qui nous unit dans l'être et l'agir en tant qu'Église de Jésus-Christ.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la paroisse de la Côte voudrait partager une certaine difficulté qu'elle ressent à comprendre la notion de « mutualisation » présentée comme la méthode du processus EREN2023.

Nous sommes d'accord de penser que notre Église est invitée « à favoriser, à encourager et à développer le plus de synergies et de mutualisations possibles [...] visant un allègement de [no]s

structures et un gain en souplesse » (p. 20s). Nous connaissons la motivation, la dynamique ou la flexibilité qu'apporte la mise en commun de certaines activités catéchétiques ou l'entraide régulière pour les permanences avec une paroisse voisine. Nous voyons aussi dans d'autres lieux de notre Église d'autres exemples de mutualisation qui correspondent au besoin et à la réalité du terrain, et nous souhaitons nous en inspirer. Des activités rendues dynamiques et joyeuses par la synergie créée sont venues et viennent – c'est ce que nous constatons – de manière naturelle et spontanée, parce que l'envie de se mettre ensemble était là, et que la proximité était suffisamment et réellement ressentie, non pas artificiellement plaquée.

Or, si nous entendons et enregistrons bien qu'il n'y a pas d'intention de forcer quelque chose à l'encontre d'« un système qui fonctionne », que « des sphères d'autonomie demeurent inaliénables dans l'EREN » et que « mutualisation ne signifie pas cantonalisation – même sous un déguisement » (p. 21), force est de constater que les exemples concrets illustrant de futures mutualisations possibles au cours du processus EREN2023 ont assez clairement des visées de cantonalisation à travers de divers services ou plateformes cantonaux de l'EREN (cf. *ibid.*). Si une des intentions du processus EREN2023 est de mettre en place des solutions pour combler des déficiences ou pour absorber certaines activités au sein d'un service ou d'une administration centrale, il faudrait parler de cantonalisation. Pourquoi ne pas appeler un chat un chat ?

Il est vrai que le processus n'est qu'au début et qu'il y aura beaucoup à clarifier ensemble en tâtonnant, en réfléchissant, voire en prenant des risques ensemble. Cela étant dit, nous estimons qu'il est nécessaire de ne pas perdre de vue les différentes possibilités d'envisager les mutualisations des activités et des moyens dans notre Église, sans que nous nous précipitions dans une série de cantonalisations qui, mal placées, risqueraient de démotiver des communautés, de les empêcher de vivre la proximité, d'en amputer l'autonomie. Pour cela, la paroisse de la Côte pense qu'il est important de ne pas amalgamer nos réalités et nos souhaits sous une notion mal définie de « mutualisation ». Nous entrerons en matière et ferons des propositions d'amendement en espérant d'apporter un peu plus de clarification.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Globalement dans le rapport il y a un certain nombre de choses qui heurtent notre compréhension, et qui sont difficilement compréhensibles pour savoir comment les choses vont être améliorées. Par exemple à la page 23, les finances, une fois cantonalisées, il faudra avoir des critères clairs pour obtenir du financement et cela nous paraît être une centralisation des finances, une perte d'autonomie des paroisses, une mise sous tutelle des paroisses pour remplir un canevas précis pour avoir le moindre sous qui corresponde à la réalité paroissiale et pas forcément à la vision générale de l'Église. Cela nous paraît être contre-productif et nous nous inquiétons. Cela n'est pas propre au terme mutualisation, qui a besoin d'être clarifié, mais aussi les termes centralisation et synergies. Nous regardons donc ce rapport avec scepticisme.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

On va proposer un amendement pour des clarifications de terminologie qui nous semblent absolument nécessaires.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de la BARC

La paroisse de la BARC apprécie ce rapport complet et détaillé, par contre on a été sonné par l'évolution du paysage religieux.

Une remarque en mon nom propre : je me demande depuis toutes ces années, avec la réduction de la voilure, si nous sommes les derniers diplomates qui doivent quitter un pays qui avait été conquis depuis 500 ans ou si nous sommes les premiers éclaireurs qui s'en vont découvrir un nouveau pays. L'esprit ou la flamme de l'évangélisation va en dépendre.

Tout l'enjeu de ce processus, et par principe de l'évangélisation, dépendra, encore plus qu'avant, de la densité et de l'intensité de notre action, des leaderships plutôt paroissiaux, régionaux ou

cantonaux. Les leaderships restent un repère important dans une telle évolution, afin de minimiser le risque d'une nouvelle restructuration.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Merci pour toutes les remarques qui ont été faites.

Concernant la tutelle que pourrait avoir les mutualisations ou les cantonalisations, le Conseil synodal a bien réfléchi sur sa méthode de travail, et de proposer plusieurs aller-retour entre le Synode, le Conseil synodal et un groupe de travail. C'est important de se rappeler de l'objectif du rapport processus EREN2023. La mission est que les organes de l'Église puissent se recentrer sur leur mission fondamentale qui est de témoigner de l'évangile. Cette mission est décidée par le Synode. La tutelle n'existe pas à l'instant où nous avons un système synodal. La méthode proposée par le Conseil synodal, à savoir un rapport préliminaire, un groupe de travail représentatif de l'ensemble des parties prenantes, et un rapport décisionnel final au Synode, garantit qu'il n'y a pas d'imposition de tutelle du Conseil synodal sur les différents outils supports ou les mutualisations d'activités. Il est important de savoir que si on est entré dans le processus EREN2023, c'est bien que la situation ne peut pas continuer telle qu'elle est aujourd'hui. Il faut redéfinir les missions de chaque organe de l'Église afin de dégager des ressources à la fois au niveau des personnes, du temps et des moyens. Cela implique des changements importants pour notre Église. On a choisi, en tant que Conseil synodal, non pas un projet qui amène tout d'un seul coup, mais un processus itératif qui est toujours en lien avec le Synode. Une mutualisation est proposée dans un rapport préliminaire au Synode, qui dit oui ou non. S'il dit oui, un groupe de travail est mis place pour proposer le comment de cette mutualisation puis il y a de nouveau l'aval du Synode à la fin.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Par rapport à la tutelle, une fois qu'on a mutualisé les finances, c'est clairement dit à la page 23 que pour un projet il faut avoir des critères clairs pour un financement. Cela me paraît difficilement conciliable avec le temps et les ressources si pour chaque projet il faut avoir une réflexion. Cela reproduit le problème de perdre du temps pour du travail administratif.

La présidente reformule la question qui est de savoir quand une paroisse a un projet, les critères ne risquent-ils pas d'empêcher la paroisse de réaliser le projet, plus que de l'encourager ?

M. Christian Miaz, conseiller synodal

A l'instant où la mission de la paroisse est définie, rien n'interdit à la paroisse de développer des projets. Mais au niveau du Synode, quelles sont les mutualisations qui aident l'ensemble de l'Église à être performante dans sa mission. Cela ne veut pas dire qu'une paroisse serait corsetée et perdrait de son autonomie. Simplement cela doit être défini en lien avec l'ensemble de la mission qui lui est conférée en tant que paroisse par le Synode.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P. 23, paragraphe avec les différents points dont celui-ci : "Les finances et l'immobilier pourraient être laissés à terme entièrement à la gestion cantonale. L'EREN pourrait dès lors mener une politique financière globale avec des critères clairs de financement par secteur." Cela donne l'impression que chaque secteur sera financé en fonction de critères et cela deviendra un peu la course de savoir si les critères sont remplis pour obtenir le budget. Cela ne dégagerait pas du temps mais créerait autre chose qui prendrait du temps aux paroisses.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Concernant les finances et l'immobilier, la grande question est de savoir quelle énergie chacun et chacune déploient et quelle aide on pourrait avoir, les uns, les autres, les uns pour les autres. Quand on dit que "L'EREN pourrait dès lors mener une politique financière globale avec des critères clairs de financement par secteur", il faut plutôt imaginer de dire que la paroisse a telles missions et tels besoins financiers. Le service cantonal santé a telles missions et tels besoins

financiers, mais il ne faut pas le voir pour un projet, sous-entendu secteur, en disant on veut développer une chose dans une paroisse. C'est revenir à la clarification de nos missions, et en fonction des missions, définir un financement. Là-dessous il y a aussi l'idée de se demander si à terme il n'y aura pas des postes ministériels sur le canton pour assumer une tâche particulière qui aura besoin d'argent. La grande question est de réfléchir au sujet des finances et de l'immobilier au niveau cantonal, et donner des moyens financiers non pas en fonction d'un projet précis mais de la mission qui est donnée à un poste, à une paroisse ou à un secteur particulier. Un budget qui pourrait être annuel ou quadriennal, mais tout cela, on a envie d'en discuter avec vous et on n'a pas envie de le mettre en place, d'où l'idée, et ce sera certainement un point d'un prochain rapport, de dire ayons le courage de discuter de cela. On demande à la caisse centrale d'avoir une politique immobilière et une politique financière, mais ayons la même attente au niveau des paroisses. Ce n'est pas une tutelle, mais une discussion autour de la table. Il y a quinze ans, cela ne posait aucun problème aux paroisses de discuter de la politique financière, on se voyait régulièrement. Aujourd'hui, je suis responsable des finances, c'est peut-être un peu de ma faute, mais je ne connais personne qui s'occupe des finances dans les paroisses.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'aimerais relever deux éléments. Sur cette question de mutualisations, on a vécu un glissement depuis la dernière session du Synode entre une mutualisation qui était finalement une volonté parce qu'une ou plusieurs paroisses n'arrivaient plus à répondre à une thématique et maintenant vers une mutualisation globale au sein de l'Église. J'ai perdu ce cheminement.

Le deuxième élément qui m'interroge, c'est la méthode de travail. Je regrette que cette méthode de travail n'ait pas été clairement présentée dans le rapport ; elle est peut-être en filigrane mais pour ma part je la découvre maintenant. La méthodologie n'était pas claire jusqu'à aujourd'hui. Je m'interroge si vraiment on est mûr ou pas car découvrir cela comme ça c'est très gênant.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Je constate aussi ce glissement, notamment par rapport à la méthode de travail qui n'apparaît pas clairement dans le rapport et qui doit formellement faire l'objet d'un rapport du Conseil synodal au Synode et que nous puissions voter cette méthode de travail et non pas sur le principe. Le rapport actuel processus EREN2023, nous votons sur le principe et non pas sur la méthode de travail. Nous avons besoin d'un rapport sur la méthode de travail pour une prochaine session. Je relève donc également ce glissement et le fait qu'on n'a pas pu discuter en paroisse de la méthode de travail.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

J'appuie les propos faits, nous sommes restés sur notre faim concernant la réponse de M. Jacques Péter car on ne se cache pas avec nos biens financiers et immobiliers. Mais si les finances et l'immobilier des paroisses pourront à terme être gérés par la caisse centrale, on n'a rien demandé.

Un certain glissement dans le terme de la mutualisation qui se profile dans une certaine cantonalisation et centralisation.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Ce rapport aurait dû être voté en décembre 2020. Le Conseil synodal a continué son travail, c'est son rôle et il ne peut pas simplement attendre les choses. La question de principe, c'est la résolution 3. On met l'accent sur comment on travaille avec le Synode. La méthode que nous vous proposons est la plus respectueuse du Synode, avec un rapport préliminaire, un groupe de travail et un rapport final. Cette méthode est respectueuse du pouvoir du Synode de décider les choses qui concernent l'ensemble de l'Église. Vous ne devez pas simplement penser à votre paroisse, mais à l'ensemble de l'Église et à l'ensemble des paroisses. C'est la mission fondamentale du Synode. Le Conseil synodal a réfléchi à continuer de travailler et à chercher à mettre en place cette résolution 3. Ce Synode de mars étant arrivé entre-temps, le Conseil synodal vous présente sa méthode de travail en introduction. Sinon, elle aurait été appliquée par

le Conseil synodal et serait arrivée au Synode de juin avec plusieurs rapports qui concernent ces mutualisations.

Mme Sarah Badertescher, au nom de la paroisse du Joran

Le sentiment que nous avons c'est que le Conseil synodal a une idée claire de ce qu'est un projet et une mutualisation, mais cela n'est pas clairement dit dans le rapport. Est-ce que le Conseil synodal pourrait nous exposer le travail qui a été fait entre temps, comme l'a dit M. Christian Miaz ?

Nous avons l'impression qu'il y a une compréhension différente de la mutualisation et un concept du Conseil synodal qui est plus clair que ce qui est écrit.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le texte du rapport, qui a été soumis au Synode d'août, c'est le même à part quelques ajouts venant des différentes rencontres qui ont eu lieu après, que celui soumis aujourd'hui. Il n'y avait évidemment pas les résolutions. On parle de définition du mot mutualisation. En fait, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures, mutualisation c'est se mettre ensemble pour accomplir une tâche à plusieurs, une tâche que peut-être on était plusieurs à accomplir, chacun dans son coin, et là c'est l'accomplir ensemble. On peut imaginer tous les niveaux possibles. Par exemple, 2 paroisses se mettent ensemble pour une activité pour un camp tous âges, il n'y a pas besoin de passer devant le Synode pour que cette mutualisation se fasse. Par contre admettons maintenant que plusieurs paroisses de l'EREN fassent un catéchisme commun. Là c'est un petit peu plus compliqué. Cela pose des questions financières, de budget, de secrétariat etc. Vu que c'est plus compliqué et que ça peut concerner toutes les paroisses, on pourrait passer par le Synode pour savoir si toute l'Église serait intéressée par cela.

Il y a aussi le stade des services cantonaux, vont-ils se mutualiser les uns les autres ? Peut-être qu'ils pourraient créer des partenariats plus forts avec les institutions dans lesquelles ils travaillent. J'ai dit une fois ou l'autre que pour les services cantonaux, souvent la mutualisation prendrait la forme de partenariat. Le partenariat est plus clair en général et aussi financièrement. Tout cela, ce sont des pistes, des envies qui devraient nous enthousiasmer, et pas seulement nous faire peur. La conviction du Conseil synodal est qu'on a beaucoup plus à gagner qu'à perdre dans ces mutualisations et cela vaut donc la peine de les étudier. Le Conseil synodal, par son président, vous a expliqué comment on imagine la méthode. Le Conseil synodal n'a pas envie de vous enfumer, ni les paroisses ni le Synode. On a envie de vous dire les choses telles qu'on les ressent et telles qu'on les pense. On va vous présenter des rapports qui concernent toute l'Église. Ils ne concernent pas la mutualisation que vous allez faire entre paroisses, car cela est de votre responsabilité. Si une paroisse a un excellent caissier, je la félicite, car il y a d'autres paroisses où cela fait des années qu'elles cherchent des caissiers et qui ont des problèmes avec leur caisse. Si le Conseil synodal peut venir vers les paroisses qui ont des problèmes avec leur caisse et éventuellement prendre cette charge un peu plus cantonalement, ou alors voir si une autre paroisse pourrait prendre cette charge car peut-être qu'un caissier paroissial serait d'accord de prendre en charge la caisse d'une autre paroisse. Tout cela, c'est entrer dans le processus EREN2023. Le Conseil synodal n'est pas encore en 2023 et n'a donc pas encore résolu tous les problèmes et toutes les questions, mais on a une direction. Voilà ce qu'on vous présente maintenant, et en juin il y aura d'autres rapports.

Mme Delphine Collaud, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Au niveau de notre paroisse, nous avons besoin de garantie. Pour rester dans la souplesse, joie et dynamisme, il faut une garantie que cette mutualisation est proposée mais pas obligée. Nous sommes d'accord de chercher une voie ensemble mais pas d'être obligés d'entrer dans une mutualisation.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 28 oui, 8 non et 1 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de passer du projet synodal EREN2023 (Résolution 175-C) au Processus EREN2023, dont les 12 Principes (Résolution 181-H) constituent le fondement.

Amendement de la paroisse de La BARC

Le Synode décide de passer du projet synodal EREN2023 (Résolution 175-C) au Processus EREN2023. Les 12 Principes (Résolution 181-H) en constituent le fondement et le rapport "Passons en mon évangélisation" (Résolutions 174-L,M,N) un référent.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Dans plusieurs rapports, il est parlé de la brochure "Passons en mode évangélisation" et nous nous sommes étonnés qu'elle ne figure pas comme un référent. Ces 12 Principes sont précieux mais il manque quelque chose d'un vrai processus. Nous souhaitons que cette brochure, qui est précieuse et concrète, soit ajoutée dans la résolution en tant que référent.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Le Conseil synodal fait sien l'amendement de la paroisse de la BARC, car effectivement le Conseil synodal s'appuie sur cette brochure de référence.

Résolution 1

Le Synode décide de passer du projet synodal EREN2023 (Résolution 175-C) au Processus EREN2023. Les 12 Principes (Résolution 181-H) en constituent le fondement et le rapport "Passons en mon évangélisation" (Résolutions 174-L,M,N) un référent.

La présidente rappelle qu'une résolution non combattue est adoptée

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité car non combattue

Résolution 2

Le Synode accepte le principe de mutualisation d'activités et d'outils soutiens, avec l'objectif de permettre de recentrer et de clarifier la mission fondamentale de chaque organe.

Amendement de la paroisse de la Côte

Le Synode accepte le principe de mutualisation et de cantonalisation d'activités et d'outils soutiens, avec l'objectif de permettre de recentrer et de clarifier la mission fondamentale de chaque organe.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Cet amendement souhaite distinguer la mutualisation particulière qu'est la cantonalisation, ou la centralisation, d'autres mutualisations d'activités et d'outils de soutiens. Cette distinction nous permettra d'une part d'être souples dans l'imagination et la mise en œuvre des mises en commun des activités et des moyens selon la réalité du terrain, sans que ce soit tout de suite forcé à l'échelle cantonale. D'autre part, quand il s'agit d'une solution à envisager à l'échelle cantonale, nous pourrions en parler sans déguisement ou masque comme d'une cantonalisation.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Effectivement on pourrait ajouter le terme cantonalisation dans la résolution. On pourrait également mettre à côté de ce terme celui de centralisation. En fait le Conseil synodal aimerait rester au mot mutualisation, qui est le mot choisi pour le processus EREN2023. Il est plus englobant et même le mot cantonalisation peut être compris dans mutualisation. Je vous rappelle qu'il y a quelques années il y a eu des cantonalisations dans l'EREN, qui ont laissé, pour certains et certaines, une forme de blessure, et depuis ce terme est délicat. Nous aimerions l'éviter en fait. Derrière ce mot, il y a l'idée d'un processus par le haut, une dynamique qui vient du

haut et sortir des missions du terrain pour les mettre dans quelque chose d'autre. Mais cela n'est pas l'idée du processus EREN2023 que de faire les choses par le haut, les propositions peuvent être faites par le bas, le haut, le côté, pour autant qu'on aille dans la même direction, c'est à dire de se mettre ensemble. Pour ces raisons, le Conseil synodal est plutôt contre cette formulation.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

C'est vraiment nécessaire de distinguer des mutualisations de petites envergures de celles de grandes envergures. La réflexion doit porter là-dessus car ça impacterait le Synode différemment.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le distinguo dont elle parle est justement l'objet de la résolution 3 sur le mot proposé qui est le mot synodal qui met en valeur clairement certaines mutualisations où le Synode va s'impliquer et d'autres mutualisations dans l'esprit et la ligne EREN2023 au sein de paroisses et des services cantonaux mais qui ne concernent pas l'entier de l'Église.

Mme Barbara Weiss, communauté de Montmirail, en son nom propre.

Je ressens une certaine perturbation par rapport à ce propos de mutualisation. Il manque une certaine confiance. Je suis freinée de continuer de voter les résolutions et je doute qu'on puisse bien continuer. J'ai voté l'entrée en matière mais maintenant je ne suis pas sûre comment poursuivre.

La présidente rappelle que les députés peuvent demander une suspension de la discussion.

La paroisse des Hautes Joux ayant indiqué dans le chat qu'elle souhaite la suspension, la présidente fait une pause de quelques minutes afin de consulter le règlement général. Il faut que 2/3 des participants demandent la suspension, ce qui n'est pas le cas maintenant, alors le débat et la votation peuvent reprendre.

Sœur pascale, communauté de Grandchamp, en son nom propre

Pour décider entre l'amendement et la résolution, il faut prendre la résolution 3 parce qu'on voit que le mot mutualisation a un double sens qui apparaît à la résolution 3. Ce serait plus simple si dans la résolution 2 on indiquait : Le Synode accepte le principe de mutualisation et de cantonalisation... et dans la résolution 3 : Le Synode décide de chaque cantonalisation...

La présidente ne pense pas que cela clarifierait la situation et propose de voter l'opposition de la résolution et de l'amendement de la paroisse de la Côte.

Résolution 2 : 19 oui

Amendement : 15 oui

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Le Synode accepte la mutualisation d'activités comme outil opérationnel. Le Synode charge le Conseil synodal de recentrer la mission fondamentale de l'EREN.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Ce rapport est très complexe et suscite beaucoup de débats et de confusion. On le conçoit vraiment comme un outil et pas comme une stratégie. La stratégie de l'EREN est de suivre les 12 Principes et le "Passons en mode évangélisation". Dans notre amendement, on a essayé de clarifier ces deux choses ; il y avait d'ailleurs un petit a) et un petit b) qui ont disparus dans le document reçu. La première phrase parle donc d'accepter la mutualisation d'activités comme un outil opérationnel, et pas comme une stratégie. La deuxième phrase indique que le Conseil synodal doit retravailler sa stratégie sur la base des 12 Principes et de "Passons en mode évangélisation".

La présidente relève un problème de compréhension de l'amendement qui ne contient nulle part le mot stratégie, mais parle de la mission fondamentale de l'EREN.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Je reconnais que tu as raison et cela montre la difficulté de mettre par écrit des choses si compliquées. Nous allons néanmoins laisser la phrase de recentrer la mission fondamentale de l'EREN en sachant que ce qu'on entend par là c'est bien que le Conseil synodal s'appuie sur les 12 Principes et le "Passons en mode évangélisation".

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Le Conseil synodal vous propose de refuser l'amendement de la paroisse des Hautes Joux parce que d'une part, il ne peut pas recentrer la mission générale de l'Église, ce n'est pas son rôle ni sa fonction. Cette mission a été décidée par le Synode et cela concerne les 12 Principes et "Passons en mode évangélisation". Si on reprend l'amendement, cela signifie que le Conseil synodal a toute la liberté stratégique d'imposer ce recentrement de la mission de l'Église à l'ensemble des organes. Mais la mutualisation, telle qu'imaginée par le Conseil synodal, ce n'est pas simplement une mutualisation opérationnelle. Il y a aussi pour les activités un autre regard porté sur l'activité : qu'est-ce qu'on en fait, pour qui, comment ? Ce n'est donc pas simplement un outil opérationnel, mais aussi la réflexion fondamentale pour chacun des organes. Pour ces deux raisons, le Conseil synodal vous propose de refuser l'amendement.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

On reconnaît que la formulation était mauvaise concernant la phrase de recentrer la mission fondamentale de l'EREN qui n'est effectivement pas le rôle du Conseil synodal. On retire notre amendement mais on aimerait que le Conseil synodal prenne en compte que la mutualisation est un outil opérationnel mais en aucun cas une stratégie.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Nous remercions la paroisse des Hautes Joux et prenons en compte ce qui a été dit.

Résolution 2

Le Synode accepte le principe de mutualisation d'activités et d'outils soutiens, avec l'objectif de permettre de recentrer et de clarifier la mission fondamentale de chaque organe.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée avec 22 oui, 4 non et 7 abstentions

Résolution 3

Le Synode décide de chaque mutualisation synodale sur présentation d'un rapport du Conseil synodal.

Amendement de la paroisse de Val-de-Ruz

Le Synode décide de chaque mutualisation qui concerne toute l'Église sur présentation d'un rapport du Conseil synodal.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les députés,

La paroisse Val-de-Ruz estime qu'il faut appeler un chat un chat et ce même si le chat fait peur.

L'adjectif « synodal » associé à « mutualisation » dans la résolution « le Synode décide de chaque mutualisation synodale » laisse entendre que ce soient des organes ou des activités du Synode qui puissent être mutualisés. On voit mal comment puisque s'il y a bien quelque chose de déjà mutualisé dans l'EREN, c'est le Synode... Que ferions-nous de plus ?

Le Conseil Synodal a expliqué aujourd'hui que cet adjectif concerne en fait la méthode de travail et non pas la mutualisation elle-même, Cette méthode de travail devra être présentée dans un

prochain rapport du Conseil Synodal au Synode. Il y aura tout loisir d'utiliser cet adjectif lors de ce rapport et à meilleur escient que dans cette résolution n°3.

L'adjectif « cantonal » semble plus adéquat. Il dit bien l'envergure et l'ampleur de l'éventuelle mutualisation en question.

Mais, lors de la préparation de cette session tenue au Val-de-Ruz, la délégation du Conseil Synodal a répondu à cette remarque que s'il avait aussi préféré l'adjectif cantonal, il avait néanmoins sciemment choisi « synodal » pour appuyer, si besoin était, la signification de « progression ensemble », et passer plus discrètement sur l'envergure cantonale pour ne pas effrayer.

Cet argument qui consiste à noyer le poisson n'a pas convaincu. Le Synode contient dans son étymologie même la notion de cheminement ensemble et chacune de ses décisions en est par définition issue. Nul besoin d'insister. Mais la transparence est de mise pour un tel cheminement parce que pour y arriver, il vaut mieux éviter les équivoques, les malentendus et les méprises. Alors si un aspect fait peur, il n'est judicieux ni de le cacher, ni de le dissimuler si on veut justement cheminer ensemble. Il faut vraiment savoir sur quoi l'on s'entend pour s'entendre pour de vrai.

Il faut dès à présent au Conseil Synodal préciser la terminologie et différencier entre « collaboration », « coordination », « synergie » et « mutualisation » et attribuer à chacun de ces termes une signification précise à laquelle nous pourrions tous nous référer.

Dans la discussion, la périphrase « qui concerne toute l'Église » a été proposée. Elle a plu par son côté plus ecclésial et moins territorial que « cantonal ». Au reste, elle a le mérite d'être claire et de ne pas esquiver la notion de totalité. La délégation du Conseil Synodal a dit pouvoir faire sien cet amendement. Il lui reste donc maintenant à mutualiser cette proposition et prouver ce faisant la nécessité d'une parfaite et honnête transparence pour mettre ensemble en œuvre ce processus EREN2023.

Quand un chat s'appelle un chat, il arrive qu'il mange le poisson.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

L'intention du Conseil synodal est bien une mutualisation qui vient du Synode et non pas une mutualisation qui viendrait par paroisse. C'est bien cette dimension de l'ensemble de la synodalité de notre Église qui est souligné par la résolution. Le Conseil synodal peut comprendre que cela prête à confusion. Par conséquent, la formulation "qui concerne toute l'Église" est acceptée par le Conseil synodal.

Amendement de la paroisse de la Côte

Le Synode décide de chaque mutualisation et de chaque cantonalisation synodales sur présentation d'un rapport du Conseil synodal.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Cet amendement était dans la suite de la logique de l'amendement précédent visant à distinguer des cantonalisations les mutualisations qui peuvent être – devrait-on dire « doivent être » ? –, à géométrie variable. Le dernier amendement n'ayant pas été accepté, nous retirons par conséquent cet amendement et nous nous rallions à l'amendement de la paroisse de Val-de-Ruz.

Cela étant dit, nous regrettons le fait que notre proposition n'a pas été acceptée avec l'argument principal disant essentiellement que le terme « cantonalisation » rappelait un mauvais souvenir. Cet argument va à l'encontre de notre récent effort de réappropriation des mots chers comme « évangélisation » ou « mission ».

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié (aux niveaux opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution) pour le prochain Synode.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux
Nous retirons l'amendement pour en faire une résolution supplémentaire.

Résolution 3

Le Synode décide de chaque mutualisation qui concerne toute l'Église sur présentation d'un rapport du Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'introduire les changements constitutionnels et réglementaires consécutifs au Processus EREN2023 d'ici fin 2025.

Amendement de la paroisse de la Côte

Le Synode charge le Conseil synodal de préparer les modifications constitutionnelles consécutives au Processus EREN2023 d'ici fin 2025 afin de les soumettre à l'Assemblée générale de l'Église.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Cet amendement souhaite rectifier la description de la procédure concernant les modifications constitutionnelles et réglementaires. Si nous avons bien compris, l'adaptation des règlements à la réalité s'ensuivra avec souplesse au fur et à mesure que certains processus seront testés et développés. Ce qui est à l'horizon de 2025 comme enjeu réel est donc la première révision de la Constitution (cf. p. 22). Et, comme nous le savons, c'est l'Assemblée générale de l'Église qui a le droit inaliénable de modifier la Constitution (Cst. art. 18). D'où notre proposition : « Le Synode charge le Conseil synodal de préparer les modifications constitutionnelles consécutives au Processus EREN 2023 d'ici fin 2025 afin de les soumettre à l'Assemblée générale. L'introduction des changements seront effectifs à l'issue de cette Assemblée qui les admet. »

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Le Conseil synodal vous propose de ne pas entrer en matière sur cet amendement car son objectif est bien d'arriver à une Assemblée générale de l'Église sur la constitution au cours de l'année 2025. La formulation telle que proposée prévoit de préparer la constitution en 2025 et la voter en 2026, alors que l'idée du Conseil synodal est de proposer à l'Assemblée d'Église en 2025 les changements constitutionnels, en sachant qu'il faut deux lectures au niveau du Synode avant l'Assemblée générale. L'objectif du Conseil synodal est d'aller plus vite que ce que l'amendement demande.

La présidente résume en constatant que le Conseil synodal propose de refuser l'amendement de la paroisse de la Côte qui rallongerait les délais de la mise en place des changements constitutionnels et du règlement puisque le Conseil synodal souhaite que ces changements soient faits d'ici fin 2025.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Notre souci était l'introduction des changements constitutionnels et réglementaires. On avait compris que cette formulation sautait une étape, celle de l'adoption des changements par l'Assemblée de l'Église. Si le Conseil synodal estime qu'il peut aller plus vite sans sauter cette procédure de passer par l'Assemblée de l'Église, nous n'avons plus de problème et nous retirons notre amendement.

La présidente précise que le Conseil synodal ne peut pas se passer de l'Assemblée générale de l'Église pour faire des changements dans la constitution.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'introduire les changements constitutionnels et réglementaires consécutifs au Processus EREN2023 d'ici fin 2025.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée car non combattue

Résolution 5 supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode décide que les mutualisations d'activités et d'outils soutiens sont mises à disposition des paroisses, selon les besoins et de manière non contraignante.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Les membres du Conseil paroissial ont décidé de présenter cette résolution supplémentaire. Cette résolution est la résultante d'un malaise et de certaines craintes exprimées lors de la préparation et également aujourd'hui. Nous avons en particulier mis en évidence cette question de mutualisations d'activités et d'outils soutiens. Nous avons surtout noté la nécessité, tel que décrit le rapport, que ce processus soit partagé par l'entier des acteurs, et appliqué par ces acteurs. La paroisse n'est pas opposée au processus EREN2023, ni à la mise en place de mutualisations d'activités et d'outils soutiens, mais ses craintes sont les suivantes :

- 1) perte d'autonomie pour l'organisation et la tenue d'activités fonctionnant bien au profit d'activités mutualisées et imposées, car même si elles sont votées à la majorité, elles peuvent être imposées à certains.
- 2) imposition d'un mode de faire au profit d'un autre appliqué avec succès jusqu'à maintenant.
- 3) décision du Synode qui pourrait être trop rapide selon les thématiques et les besoins de ses différents membres dans les paroisses.

Au vu des discussions et des craintes exprimées, nous vous proposons cette 5^e résolution.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal comprend la crainte qu'il y a pour la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, car on est au début du processus et on a peur de perdre nos acquis. C'est une crainte tout à fait légitime.

Le Conseil synodal est néanmoins plutôt défavorable au texte de cette résolution. Ce qui nous pose problème, c'est la dernière partie "selon les besoins et de manières non contraignante". Mais là encore il faut qu'on s'entende. Ce qui est de l'ordre des mutualisations synodales, par définition c'est contraignant. Ce que le Synode décide, finalement, est contraignant pour l'entier de l'Église. Certaines mutualisations qui concernent toute l'Église, comme cela vient d'être voté dans la résolution 3, seront synodales, c'est-à-dire décidées par le Synode, les paroisses devront vraiment jouer le jeu. Si EREN2023 a une chance d'aboutir, c'est si on joue le jeu. Du coup, contraignant ou non contraignant, qu'est-ce que c'est la question ? Les processus auront été décidé par le Synode et seront donc contraignants, mais par contre tout ce qui est de l'ordre d'une mutualisation inter-paroissiale, ou entre un organe ou une institution et une paroisse, tout cela n'est pas contraignant et se fait selon le besoin.

Maintenant ce qui fait peur aussi, ce sont les questions d'autonomie, de se voir imposer des choses et un autre mode de faire alors qu'on en a un qui fonctionne très bien. Et bien au contraire, on aimerait plutôt faire de la politique intégrative qu'exclusive. C'est-à-dire que si une chose fonctionne bien, il faut qu'elle soit répercutée ailleurs dans l'Église, comme multiplication et non pas la supprimer au profit de quelque chose d'autre. Il nous faut un brin de confiance et, comme on l'a dit, on ne veut rien imposer mais néanmoins on va tous devoir jouer le jeu à un certain moment. Quand une décision est prise par le Synode, on devra s'y tenir.

❖ Vote sur la résolution 5 supplémentaire : refusée par 23 non, 10 oui et 2 abstentions

Résolution 6 supplémentaire des Hautes Joux

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié (aux niveaux opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution) pour le prochain Synode.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Il nous paraît fondamental de faire ensemble, Conseil Synodal et Synode, les réformes à entreprendre pour l'EREN : ensemble, c'est le Conseil Synodal avec le Synode. Très souvent, nous avons l'impression que le Synode se contente de dire « oui » ou « non » au Conseil Synodal, plutôt que de construire avec lui. Nous ne faisons pas chemin ensemble. C'est plutôt le Conseil Synodal qui avance et le Synode qui le rejoint (ou pas). Ce n'est pas harmonieux et n'encourage pas à l'unité.

Nous pensons qu'avec cette procédure, les rapports seront confrontés à des rejets de la part des paroisses et du Synode. Il y aura des discussions sans fin. Des ressentiments grandiront et des solutions ne seront pas acceptées de manière positives mais contraintes et forcées. Nous serons de moins en moins ensemble.

Or, nous devons être ensemble pour explorer les directions ; pour prendre à bras-le-corps ce qui doit être modifié ; en discutant, partageant, créant, construisant pour arriver à l'objet commun. Pas l'un attendant sur l'autre, ni l'un regimbant à suivre l'autre. Notre réorganisation doit être choisie plutôt que subie ou commandée par des contraintes.

Nous pensons que dans ce processus qui doit être rassembleur, qui doit renforcer nos solidarités et auquel nous devons tous nous identifier, il est fondamental que le Synode donne l'impulsion et travaille avec le Conseil Synodal plutôt que d'être une simple chambre d'enregistrement.

Une réforme de ce genre ne doit pas venir du haut, mais être portée par le bas (sans mauvais jeu de mots, étant moi-même du Haut...)

Nous comprenons les défis de calendriers et les dossiers en attente. Mais ce processus est fondamental et nécessite d'y consacrer suffisamment de temps pour l'aborder par le bon angle. Pour que le Synode puisse jouer son rôle, nous pensons qu'il doit pouvoir donner des orientations et se mettre lui-même au travail.

C'est seulement ensemble et en mobilisant les forces en présence que nous pourrons réussir.

C'est pourquoi nous proposons cette résolution.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Le Conseil synodal entend bien ce que la paroisse des Hautes Joux souhaite introduire mais il refuse cette résolution car c'est impossible pour le prochain synode, c'est une question de délai. Une réflexion sur la constitution et les changements des articles constitutionnels prend un temps fou et doit être en équilibre avec les changements réglementaires et la pratique.

L'idée de se demander ce qu'on va partager rejoint aussi la méthode que le Conseil synodal a choisie, c'est-à-dire de faire toujours ce lien entre le rapport préliminaire, le travail de l'ensemble des parties prenantes et au final le rapport décisionnel. Cela rejoint une partie de l'attente des Hautes Joux de travailler ensemble. Ce n'est pas le Conseil synodal qui fait tout, mais bien un groupe de travail qui met en mouvement le comment et la faisabilité de la mutualisation. Le Conseil synodal peut très bien faire une liste, mais en tout cas pas exhaustive, ce n'est pas le projet du processus EREN2023. Le Conseil synodal a bien quelques idées de ce qu'il aimerait mutualiser mais il se laisse aussi interpeller par les paroisses et les paroissiens afin que ce processus ne soit pas uniquement dicté par le Conseil synodal. Il prend en compte la demande des Hautes Joux mais pas sous la forme de cette résolution.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Merci à M. Christian Miaz pour sa réponse. Nous maintenons notre demande de liste pour que le Synode puisse se prononcer, tout en étant d'accord d'enlever le mot exhaustif si c'est trop long à réaliser, ceci pour le prochain Synode.

La présidente pense que voter une résolution irréaliste n'est pas une bonne idée.

M. Christian Miaz, conseiller synodal

Dans mon introduction, je vous ai déjà cité quelques mutualisations, imaginées par le Conseil synodal, et qui seront proposées au Synode. La liste peut très bien être faite de manière informelle. Elle est intéressante si elle n'est pas fixée dès le départ car cela permet de prendre en

compte des réalités que le Conseil synodal n'avait pas imaginées. Le Conseil synodal a déjà établi une liste, pour lui, mais elle ne doit pas être prise comme la volonté du Conseil synodal. Ce sont des mutualisations auxquelles il a réfléchi et qu'il aimerait soumettre au Synode, mais la liste n'est pas exhaustive. L'idée est de participer le plus possible et avoir des propositions des paroisses. La proposition du Conseil synodal pour établir cette liste plus détaillée serait pour le synode de décembre, par contre c'est impossible au niveau constitutionnel. Il faut déjà qu'on ait les grands axes puis le règlement pour voir comment cela se passe avant de changer la constitution.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous maintenons notre résolution afin que le Synode puisse dire dans quelle direction il accepte d'aller, si on ne veut pas se retrouver dans un cul-de-sac, avec des débats houleux et sans fin. Décembre, c'est trop tard, car c'est dans presque une année.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal est prêt à faire ce travail pour décembre mais par pour juin. Honnêtement, c'est impossible pour juin. Mais la chose est plus fondamentale que cela. Ce que j'entends de la part des Hautes Joux, c'est qu'ils veulent que le Synode décide à partir de cette liste, et même ajouter des choses à cette liste. Mais dans ce cas-là, cela veut dire établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié. Cela devient une liste de travail et donc presque un rapport ; liste dont on pourrait modifier certaines lignes. Cela commence à devenir vraiment difficile. Par contre, d'ici décembre, il y aura un changement de présidence, et le départ et l'arrivée de deux conseillers synodaux. Ce sont des éléments à prendre en compte, mais nous avons l'intention de présenter, en décembre, quelque chose qui ressemble à un programme de législation et qui montre, plus qu'une liste, vraiment des grands axes. Si la paroisse des Hautes Joux est d'accord, le Conseil synodal peut faire sienne cette résolution mais pour décembre 2021 et là il promet qu'il y aura du matériel.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux est d'accord de repousser le délai à décembre et est ouverte à collaborer.

Résolution 6 supplémentaire

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié (aux niveaux opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution) pour le Synode de décembre 2021.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

La présidente informe que, vu le retard de déjà 30 minutes sur le programme, les prochains rapports seront reportés à une session ultérieure. Les amendements, pour ces deux rapports, resteront d'actualité et vous pourrez en envoyer d'autres si vous le souhaitez.

Merci aux personnes qui sont restées jusqu'au bout de cette séance. Merci à chacune et à chacun d'avoir expérimenté cette façon de faire ; je vous promets que c'est épuisant de vous suivre. Je suis désolée si je n'ai pas pu faire preuve de beaucoup de souplesse ni de dynamisme par rapport à ma place de présidente, mais j'espère que vous avez malgré tout gardé la joie d'être au synode.

7. Rapport n°5 du Conseil synodal : Conditions d'emploi des membres du Conseil synodal

❖ Reporté

8. Rapport n°3 du Conseil synodal : Processus EREN2023 Premières mesures : Tableau des postes et Plateforme recherche et développement

❖ Reporté

La présidente poursuit et repose la question à la paroisse des Hautes Joux pour savoir si elle a trouvé un sixième député pour signer la motion, puisqu'il faut cinq députés en plus du député motionnaire.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux
Nous retirons la motion.

9. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Motion de la paroisse des Hautes Joux pour une réforme du Synode

Le Synode charge le Conseil synodal, en partenariat avec le Bureau du Synode, d'étudier une transformation du Synode, dans sa composition et dans la fréquence de ses séances, pour que cette institution fondamentale de l'EREN puisse véritablement et efficacement accompagner les processus de changement de notre Église et assurer que le processus EREN2023 se réalise dans un délai raisonnable. Ce rapport sera présenté au Synode de juin 2021.

❖ Motion retirée

Prière finale par **Mme Solange Platz**, députée laïque de la paroisse de La BARC

La présidente clôt la séance à 18h30.

Neuchâtel, le 24.03.2021

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Rappel

187^e session du Synode – mercredi 2 juin 2021 au Temple du Bas et culte d'installation du nouveau Président du Conseil synodal